



Quand et comment collaborer ensemble ?

- Si la situation d'un élève ou de votre classe vous interpelle et que les solutions tentées vous paraissent insuffisantes, vous pouvez prendre contact avec notre équipe afin d'y réfléchir ensemble. Vos observations peuvent être le point de départ d'une concertation centrée sur l'élève que vous connaissez souvent bien mieux que nous.

Que dire aux parents ?

- Il est indispensable que vous fassiez part aux parents et/ou au jeune des observations et des préoccupations qui sont à l'origine de votre demande.
- Laissez-leur le temps d'assimiler vos remarques. Même si vous pensez à des solutions, les exprimer pourraient brusquer les parents et réduire nos possibilités d'interventions.
- Ensemble nous pourrons déterminer les actions que chacun pourra mettre en œuvre à court, moyen ou long termes pour permettre à la situation d'évoluer.

Vous êtes en questionnement ?
N'hésitez pas à nous contacter

INFORMATION

APPRENTISSAGES

Une équipe qui rencontre les enseignants autour d'une difficulté pour construire ensemble des pistes d'action

AUTONOMIE

Nos Centres sont ouverts
Du lundi au vendredi*

*excepté durant les congés scolaires



Notre ASBL

Nos 5 centres PMS collaborent avec plus de 60 écoles de l'enseignement libre du Grand Charleroi

A l'écoute **des élèves**, de **leur famille** et des équipes éducatives, de l'entrée en maternelle jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire (*enseignement ordinaire et spécialisé - maternel, primaire, secondaire, CEFA*)



Qui sommes-nous ?

Un service :

- Composé d'une direction et de professionnels travaillant en **équipe** (*disciplines psychologique, sociale, et médicale*)
- Lié par un contrat de collaboration avec l'école mais **indépendant** de celle-ci
- Soumis au **secret professionnel**
- **Consultatif/non contraignant**
- **Gratuit**

Les 8 axes des missions des CPMS

(selon le décret du 14/07/06)

- Offre de services aux consultants
- Réponse aux demandes des consultants
- Actions de prévention
- Repérage des difficultés
- Diagnostic et guidance
- Information et orientation scolaire et professionnelle
- Soutien à la parentalité
- Éducation et promotion à la santé et au bien-être des jeunes à l'école

Ces missions générales sont adaptées à la réalité de chaque établissement scolaire

Pour rappel

Notre intervention est requise dans :

- l'enseignement ordinaire pour : les dérogations d'âge, les intégrations, l'orientation vers l'enseignement spécialisé
- l'enseignement spécialisé pour les changements de type ou retours vers l'enseignement ordinaire et les intégrations.

Nos moyens d'action?

- des concertations avec la direction, l'équipe éducative (*enseignants, éducateurs, équipe paramédicale*)
- des entretiens individuels (*élèves, parents,...*)
- des interventions collectives
- des contacts et collaborations avec des services extérieurs
- ...